

Le Salasse

Peuple premier du Val d'Aoste

Numéro 145 « élections 2008 »

25 février 2008

Parfait JANS

Depuis au moins deux mandatures le Conseil régional a travaillé sans succès pour élaborer une « Constitution » valdôtaine. Tâche ardue, si l'on considère le temps passé et l'absence d'un résultat concret.

Sans prétention, mais dans le souci de coopérer, « le Salasse » expose ci-dessous quelques idées soumises à la discussion des Valdôtains. Ensuite, la responsabilité reviendra au nouveau Conseil régional en lui souhaitant une plus grande efficacité que ces prédécesseurs.

Parfait JANS

Projet de loi fondamentale pour le Pays d'Aoste (1)

Préambule

Le peuple valdôtain proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme, à la Paix, à la Liberté et au Fédéralisme global.

Article premier

Le Pays d'Aoste se définit comme suit : profondément chrétien, tolérant, démocratique et bilingue.

Article II

Le Pays d'Aoste est un état intramontain, fédéré à la République italienne et à la Communauté européenne (organismes supérieurs).

Article III

Les pouvoirs délégués par le Pays d'Aoste aux organismes supérieurs concernent : les affaires internationales, la défense et la monnaie. Le Pays entretient des contacts privilégiés avec les Pays de Savoie, du Valais et autres, proches de son système.

Article IV

L'emblème du Pays d'Aoste est le drapeau noir et rouge frappé d'un lion rampant. L'hymne du pays « Montagnes valdôtaines » sera soumis à la ratification du peuple par la voie référendaire.

Article V

Les organismes politiques, consultatifs et administratifs du Pays sont : l'Assemblée du Pays ; le Gouvernement et le Président du Pays ; les Conseils communaux ; les Conseils des Communautés de montagnes ; le Conseil des Traditions (création et fonctionnement à définir par l'Assemblée du Pays et ratifiés par référendum) ; les parlementaires appelés à siéger dans les instances italiennes et européennes ; les référendums.

Article VI

Le peuple du Pays se compose et se complète de la façon suivante :

- * les originaires de père et mère, de père ou de mère, habitants .
- * les originaires émigrés de père et mère, de père ou de mère (conditions à définir) ;
- * les hommes et les femmes nées au Pays et y demeurant ;
- * les résidents installés au Pays (conditions à définir).

Les nouveaux arrivants, installés récemment, devront prouver (famille, domicile, travail) leur désir de s'installer à demeure (conditions de durée à définir).

Les conditions mentionnées ci-dessus, sont arrêtées par l'Assemblée du Pays après référendum (2).

Article VI

Les langues, française et italienne, sont paires et donc traitées comme telles. Toutefois, compte tenu de l'antériorité de la langue française et des discriminations subies par celle-ci depuis 1861 particulièrement sous le

régime fasciste, les administrations valdôtaines l'utilisent obligatoirement et exclusivement. L'enseignement comme les média, respectent strictement le bilinguisme.

Article VII

Les lois appliquées dans le Pays d'Aoste proviennent de deux sources :

*De l'Assemblée du Pays, elles sont directement applicables.

*De l'Etat italien ou de la Communauté européenne. Avant d'être applicables, ces lois doivent recevoir l'aval du Conseil des Traditions.

Article VIII

Les organismes politiques, consultatifs et administratifs du Pays sont élus de la façon suivante :

*l'Assemblée du Pays élue par le peuple, (défini à l'article VI) ;

*le Gouvernement et le Président du Pays désignés par l'Assemblée du Pays;

*les Conseils communaux, élus par le peuple ;

*les Conseils des Communautés de montagnes, désignés par les Conseils communaux ;

*le Conseil des Traditions, élus par les originaires

*les parlementaires appelés à siéger dans les instances italiennes et européennes, élus par le peuple.

*Les référendums proposés par l'assemblée du Pays. (3)

Article IX

Les officiers et militaires, ainsi que tous représentants des organismes supérieurs appelés à exercer une responsabilité dans le Pays, sont obligatoirement issus du peuple (article VI) ou doivent pratiquer très convenablement le bilinguisme.

Article X

La Justice fonctionne en tenant compte des lois du Pays et de l'avis du Conseil des Traditions se référant à l'esprit du Coutumier. Les juges sont obligatoirement issus du peuple (article VI) ou doivent pratiquer très convenablement le bilinguisme.

Article XI

Les finances du Pays proviennent :

*De ses ressources naturelles et de leur exploitation ;

*Des diverses entreprises du Pays ;

*De la participation des organismes supérieurs pour contribuer aux décisions décidées par eux et acceptées par l'Assemblée du Pays et le Conseil des traditions ;

*De l'impôt ;

*Des services rendus aux familles ;

Article XII

La fiscalité du Pays sera différente de la fiscalité italienne. Une grande réforme sera mise à l'étude et soumise à référendum. Aucun impôt et taxe provenant des organismes supérieurs ne peut être appliqué aux contribuables du Pays.

Le principe du donatif est remis en fonction.

Chaque année les organismes supérieurs font connaître au Pays la contribution éventuelle souhaitée. Cette contribution est examinée par l'Assemblée du Pays qui juge du bien-fondé de la requête et se prononce après avoir consulté le Conseil des Traditions.

La contribution acceptée est prélevée sur le budget du Pays.

Article XIII

Les droits des citoyens sont précisés, confirmés et élargis, mais ils sont tous liés au devoir. Pas de droits sans devoir, pas de devoirs sans droits.

- (1) La première mouture de ce texte est parue en janvier 1995 sous le titre : « Délivrance et Réalité » de Parfait JANS.
- (2) Les conditions requises devront répondre à des notions simples et naturelles, telles que : la volonté exprimée, le temps de présence au Pays ; le domicile ; la famille ; le travail ; l'attachement à la culture valdôtaine.
- (3) La convocation d'un référendum d'initiative populaire devra répondre à des exigences arrêtées par l'Assemblée du Pays.

A propos du Fédéralisme global, de la francophonie, de nos émigrés et du Conseil régional

Dans notre Salasse n° 142 nous disions : « ... *alors qu'est refusé aux émigrés et à leurs descendants le droit de contribuer au destin du Pays.* » Voici un exemple.

Nous recommandons à nos lecteurs de lire dans « LO FLAMBÒ » n°4, l'article « **Pauvre Laurent Cerise** » de Régis Brunod, ils y trouveront toutes les tares actuelles de notre Vallée, le peu d'égard accordé à nos émigrés, le refus de leur apport scientifique et de leur francophonie.

Voici un extrait de cet article «... *Et puis sont arrivées les évaluations des étudiants... Et à leur lecture le fossé qu'il croyait en train de se combler entre les Valdôtains sur place et le fils d'émigré qu'il est s'est de nouveau rouvert, comme une plaie qui n'arrive pas à se cicatriser.* » Ces évaluations « *trouvaient que l'enseignant était bien « brave » et qu'il faisait beaucoup d'efforts pédagogiques, mais la matière était si complexe qu'elle aurait dû être enseignée en langue italienne, le professeur étant de langue maternelle française...* » Vous devinez la suite.

« LO FLAMBÒ » dernière revue en langue française, d'un contenu divers et très riche, peut arriver chez-vous suite à l'abonnement que vous aurez souscrit. Cotisation annuelle avec envoi de la revue : Italie : € 25,00, Europe : € 30,00, autres pays : € 35,00. Adresse : Comité des Traditions Valdôtaines - 3, rue de Tillier - 11100 Aoste. Tél.+ 39 0165 36 10 89

Nous avons reçu aussi un autre courrier tout aussi significatif :

« *Monsieur,*

Voilà un peu plus de trois ans que je suis tombé "amoureux" de Saint Vincent, sans rapport avec le Casino, je tiens à le préciser. Depuis j'y loue mensuellement un appartement, où je viens environ une semaine tous les mois, donc je ne suis pas résident, mais "touriste".

Si je vous écris (et je vous autorise à utiliser mon témoignage si vous le jugez utile), c'est qu'en tant qu'observateur étranger je vois "l'Italianisation" quotidienne de votre Vallée. Au départ des panneaux routiers, des enseignes et des affiches étaient bilingues voire en langue française, de plus en plus aucune différence entre le Piémont, la Lombardie et le Val d'Aoste : que de l'Italien partout.

Sur le site Régional, les pages en Français, se contentent maintenant de traduire les bandeaux et c'est presque tout. J'avais proposé mon aide au webmaster pour la correction des quelques textes français qui contenaient beaucoup d'erreurs, après avoir insisté pour obtenir une réponse on m'a gentiment répondu plusieurs mois après que ce n'était pas envisageable. Depuis j'ai compris pourquoi : on a purement et simplement supprimé les traductions et tout ou presque est maintenant en Italien, c'est sûr c'est plus simple.

A Saint Vincent depuis la mandature de Mme le Maire, il ne reste quasi aucune trace du bilinguisme.

Or en tant qu'européen convaincu, je considère que le bilinguisme est une chance, un "bijou" à conserver et à développer. C'est vrai que malheureusement l'Europe est constituée d'une vingtaine de langues différentes qui bloquent souvent les échanges inter-population.

Tout ce qui peut contribuer à une meilleure compréhension est à cultiver et vous, vous l'avez bien compris à préserver, voire à développer.

Face à la montée de la langue anglo-saxonne, qui n'est qu'une langue commerciale et donc rattachée à la finance, la francophonie peut permettre de continuer le développement de la culture, de l'échange entre les Hommes, de la vie en société avec toutes les valeurs qui nous ont été laissées par le "siècle des Lumières" pour retrouver le rayonnement de "notre Europe", qui elle a une véritable histoire.

Vous, les Valdôtains, possédez une richesse, une particularité oserai-je dire partagée avec la Suisse Romande, preuve que la montagne peut contribuer à l'ouverture de l'Europe vers autre chose que le "business". Continuez à vous battre pour la garder !

Seule une Europe fédéraliste avec des régions autonomes comme la vôtre peut empêcher la captation de l'Europe par les anglo-saxons uniquement obsédés par le profit financier à tout prix au détriment des habitants.

Continuez à vous battre pour votre autonomie en mettant en avant votre bilinguisme !

J'espère que vos élections vous permettront de revenir à une véritable Vallée Autonome en réhabilitant votre identité historique remontant aux Salasses.

Bien à vous.

J-L M

Merci à ce lecteur pour sa lettre.

La « bataille des candidatures »

car c'est ainsi qu'il convient d'en juger.

Et on nous parle d'élection régionale et de candidatures ! Le candidat numéro un actuel qui fait tant de bruit et qui a assisté à la mise en place de la majorité des Conseillers régionaux élus lors de la dernière élection était alors Sénateur. A ce titre, il ne s'est certainement pas privé de « conseiller », voire « impulser », la nouvelle majorité. D'ailleurs, il aurait dû l'encourager à défendre les intérêts du peuple valdôtain ; il aurait dû utiliser son expérience pour imposer la primauté en Vallée du fédéralisme global ; il aurait dû veiller à la place que devait tenir la francophonie dans notre bagage culturel et il n'a rien fait, tout occupé qu'il était à fournir des preuves à la justice italienne de « sa bonne volonté » afin d'obtenir une réhabilitation des effets secondaires de la condamnation qu'il traîne derrière lui. C'est en grande partie pour faciliter sa réélection au Sénat qu'il a mijoté la crise de la Junte et organisé la démission du Président Perrin. Il a aussi voté en faveur du projet de Constitution européenne totalement opposé au fédéralisme global. Sa nouvelle candidature est une offense au bon sens.

Mais il y a plus, cette majorité qui a si mal travaillé, qui s'est mélangé les pattes dans les combines du Palais qui n'a pratiquement offert aucune avancée à notre Vallée, prétend sortir la tête haute de cette mandature catastrophique. Les Conseillers renouvelables viennent d'avoir l'outrecuidance de faire connaître leur disponibilité à la candidature. Quel culot !

Plus que jamais il est temps de sortir les sortants et de procéder à un nettoyage du Palais. Il faut redonner la majorité aux forces autonomistes, mais en irriguant cet édifice d'un sang nouveau. La Vallée a besoin de jeunes autonomistes honnêtes et dynamiques qui feront bénéficier notre région de leur expérience acquise dans nos communes, dans la vie associative et au cours de leur vie professionnelle. Oui, sortez les sortants !

Parfait JANS